

Le 28 octobre 1965, étant donné l'expiration des contrats le 31 décembre, trois comités de négociation ont été formés par les syndicats. En novembre, les cheminots ont soumis leurs propositions aux compagnies. Le 31 décembre 1965, les contrats de travail prennent fin, les compagnies ne faisant aucune offre sur les dispositions monétaires, car elles soutiennent qu'il en coûterait trop cher.

A la mi-mars de 1966, les trois comités de négociation pour les cheminots demandent la conciliation. Pendant tout ce temps, l'ancien ministre du Travail, l'honorable député d'Ontario (M. Starr), proposait ici même des mesures à prendre. Il n'y eut pas de réponse.

Le 6 juillet paraissent les deux rapports Munroe, l'un sur le personnel sédentaire et l'autre sur le personnel d'atelier, qui sont immédiatement rejetés par les dirigeants syndicaux, qui demandent le vote de grève en recommandant eux-mêmes qu'une grève soit approuvée.

Le 11 août, nous recevions le rapport Cameron, et immédiatement les dirigeants syndicaux disent qu'une grève devrait être ordonnée à ce propos. Le 15 août, le rapport Little sur la Fraternité des agents de train est rendu public. De fait, il y eut deux rapports, un sur le employés du National-Canadien et l'autre sur les employés du Pacifique-Canadien. Les deux groupes d'employés s'opposent aux rapports respectifs et réclament le vote de grève.

Le 17 août, à une conférence de presse, le premier ministre informe la nation que le cabinet a la situation bien en main—la main de qui je me le demande—et qu'un comité ministériel spécial siège depuis quelque temps et dresse des plans pour faire face à toute éventualité.

● (9.40 p.m.)

Les 18 et 19 août le comité des grèves a siégé. Le vendredi 19 on apprenait du bureau du premier ministre que la situation était bien en main, qu'on a demandé au comité de se réunir lundi, et qu'une séance du cabinet serait tenue, au besoin, mardi. Quel beau dossier de temporisation, d'inertie et de simulacre. Il se présente maintenant devant le Parlement pour dire que la situation où nous nous trouvons est épouvantable, et comme il a raison. Je vous répète, monsieur l'Orateur, à l'intention du premier ministre et des membres de son cabinet: ils sont les responsables de cette situation.

En 1960, le premier ministre a dit qu'il ne pouvait pas accepter le bill proposé. Je cite la page 366 du Hansard de cette année-là:

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Par conséquent, en passant des négociations collectives à la prévention d'une grève par une mesure législative qui impose un règlement obligatoire, comme nous le faisons par le présent bill—bien que ce règlement ne soit peut-être que temporaire, il est tout de même obligatoire—le gouvernement demande au Parlement d'assumer la responsabilité de l'échelle des traitements et des conditions de travail de ces ouvriers.

Eh bien, monsieur l'Orateur, voilà la situation. J'aimerais me reporter au bill de 1960 afin qu'on ne se trompe pas sur ses dispositions. Nous avons signalé à l'époque que ce n'était pas l'arbitrage obligatoire, et pourtant tous les ministres qui siègent aujourd'hui de l'autre côté de la Chambre et qui étaient présents ici ce jour-là ont voté contre cette mesure.

Quel changement en six ans. Nous avions prévenu la grève. Le gouvernement actuel a agi comme s'il ne se souciait pas qu'il y ait grève ou non. En écoutant le message télédiffusé du premier ministre, je ne pouvais que conclure qu'il cherchait à blâmer quelqu'un pour les faiblesses du gouvernement. Il a jeté le blâme sur la main-d'œuvre; il a jeté le blâme sur tout le monde. Médecin, guéris-toi toi-même.

Monsieur l'Orateur, le premier ministre a voté contre le projet de loi en 1960, comme le ministre des Transports et plusieurs autres ministres qui sont à la Chambre aujourd'hui. Où est la logique dans tout cela? Pourquoi avez-vous adopté cette attitude?

A notre avis, nous avons toujours été logiques. En 1950, lorsque le premier ministre M. St-Laurent a présenté son projet de loi il y a 16 ans aujourd'hui, il a qualifié la situation nationale d'urgence nationale. A ce moment-là nous nous sommes fortement opposés à l'arbitrage obligatoire. Nous n'avons pas cru bon de modifier notre attitude au cours des années qui ont suivies.

Une voix: Il y a quinze ans.

Le très hon. M. Diefenbaker: Qu'arrivera-t-il, selon vous, lorsque les employés se sentiront pris dans une spirale inflationniste? Où les travailleurs, ceux qui touchent un revenu fixe, trouveront-ils du secours, face à la réduction galopante du pouvoir d'achat du dollar?

C'est pourquoi j'ai dit, l'autre jour, et je le répète, que le gouvernement doit agir avant que nous quittions cette Chambre. Y a-t-il un ministre, de l'autre côté, qui se rend compte que, dans tous les coins du pays, les gens s'alarment du coût élevé de la vie? Passez au marché. Le cultivateur ne reçoit pas le montant supplémentaire. Qui donc accapare cette couche de graisse, à mesure que les prix montent, montent et montent?